



Festival sur le Niger

Ségou - République du Mali

Règlement Intérieur

Préambule

L'objectif du Festival sur le Niger est d'assurer la promotion de la ville de Ségou et de sa région, notamment au travers de la culture, de l'art, du tourisme, de l'économie, du social, cela, tant au niveau national qu'international.

Le Festival se veut être le symbole de la résistance à travers notre culture Malienne. De façon spécifique c'est il vise à :

- Donner a Ségou l'image d'une ville riche de son passé et ouverte sur le monde ;
- Promouvoir les expressions culturelles et artistiques de Ségou ;
- Exploiter davantage la riche nature de cette région que traverse le fleuve Niger ;
- Appuyer l'économie locale...

Compte tenu de la taille grandissante du festival sur le Niger et les efforts de communication déployés à cet effet :

La Direction du festival a élaboré le présent règlement à l'intention des structures et organisations (Entreprises, ONG, Association, Partenaires et Structures étatiques) désirant participer directement ou indirectement au travers d'un événement en marge du festival, d'un partenariat ou par tout autre moyen ou procédé.

Article 1 : Le présent Règlement Intérieur détermine les conditions de participation aux manifestations du festival sur le Niger.



Festival sur le Niger

Ségou - République du Mali

Article 2 : Les organisations désirant organiser une activité en marge du festival et sur le périmètre ou le site dudit festival devront au préalable signer une convention de partenariat avec la direction du festival avant le début de l'évènement qui se tiendra du 31 janvier au 3 février 2008 à Ségou

Article 3 : Les organisations intéressées devront faire connaître à la Direction du Festival, la nature, la durée et le contenu de leur activité au plus tard le 15 janvier 2008.

Article 4 : L'organisation cliente sera tenue de régler au titre du droit d'entrée une somme de F.CFA un million cinq (FCFA1.500.000) à cinq millions (FCFA 5.000.000) à la direction du festival sur le Niger, selon sa taille et la nature de ses activités;

Article 5 : En contrepartie du paiement de ce droit d'entrée, Le festival sur le Niger s'engage à donner une visibilité à l'organisation cliente à travers son programme et son site internet et ses supports de communication. Il s'agira d'insérer l'activité indiquée dans son programme officiel pendant la durée du festival.

Article 6 : L'organisation cliente s'engage à afficher le logo du Festival sur le Niger sur tous ses supports de communication lors de la promotion de son activité.

Article 7 : Les parties s'engagent réciproquement au respect strict du présent règlement intérieur.

Le Directeur du Festival sur le Niger

Festival sur le Niger
BP 39 - Ségou - République du Mali
Tél./Fax : (00 223) 232 18 04
www.festivalsegou.org / info@festivalsegou.org



Festival sur le Niger

Ségou - République du Mali

Mamou Daffé

Festival sur le Niger
BP 39 - Ségou - République du Mali
Tél./Fax : (00 223) 232 18 04
www.festivalsegou.org / info@festivalsegou.org